

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT

JEUDI 22 AVRIL 2021

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé:

Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 08 avril 2021.

B. RESIDENCE

2. Résidence - Plan étape par étape «Le bureau de la résidence devient le secrétariat de la résidence»

Le Bureau Permanent approuve le plan par étapes de conversion du bureau de la résidence en secrétariat de la résidence.

C. SERVICE SOCIAL

3. Service social - Agrément - conditions de la subvention «Zoom 18/25»

Le bureau permanent approuve la proposition concernant les lignes directrices pour l'utilisation de la subvention «zoom 18/25»

4. Service social - Notification - Salon de l'emploi numérique 2021

Le bureau permanent a pris note de la méthode de travail concernant le salon de l'emploi numérique 'job date' 2021

D. SERVICE FINANCIER

5. Service financier - Comptes annuels 2020

E. POLITIQUE ET ORGANISATION

6. Politique et organisation - Fiche d'information communale du mémorandum d'entente

Le bureau permanent approuve le protocole d'entente pour la fiche d'information communale.

7. Politique et organisation - Approbation - recherche des sources dans le cadre de l'extension des subventions

Le bureau permanent accepte que la recherche des sources soit effectuée par des membres du personnel du service social du CPAS

F. A HUIT CLOS

8. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
9. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
10. Service social - Autre assistance
11. Service social - Droit à l'intégration sociale
12. Service social - Revenu d'intégration équivalent
13. Service social - Initiative d'accueil local
14. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
15. Service social - Emploi article 60§7
16. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
17. Service social - Agence Immobilière sociale
18. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx / xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.

.